

Le CMS est un dispositif qui regroupe un CAMSP, une EDAP, un CMPP.

Il propose à la demande des familles, et sans notification de la MDPH :

- ▶ une procédure d'accueil unique :
 - demande de consultation formulée par les représentants légaux
 - rdv d'information avec le Chef de Service
 - consultation médicale d'admission au CAMSP ou au CMPP en fonction de l'âge et des difficultés repérées ;
- ▶ une phase d'évaluation et une démarche de recherche diagnostique ;
- ▶ une phase d'accompagnement contractualisée par un Projet Personnalisé de Soins et d'Accompagnement co-construit avec la famille ;
- ▶ en lien avec les différents partenaires qui interviennent auprès de l'enfant et de la famille ;
- ▶ une orientation ou réorientation si la situation le justifie (établissement spécialisé, service plus adapté, soins en libéral...);
- ▶ une équipe pluridisciplinaire commune, au service de l'enfant et de sa famille.

Les Professionnels du CMS

Jean-Michel CARLOTTI - Directeur Général

Virginie PIANEZZOLA - Chef de Service

Pascale QUENETTE - Médecin Directeur Technique

Céline MARTELLI - Secrétaire

Camille DURBIN- Neuropsychologue

Magali BRISSAUD-FERRANDINI - Psychologue Clinicienne

Laurence LECOMTE - Orthophoniste

Emilie ANSALDI - Psychomotricienne

Bénédicte MONESTIER - Educatrice Spécialisée

Laure DESGEORGES Educatrice Jeunes Enfants

CAMSP-EDAP-CMPP

Traule Chiese - 20220 Santa Reparata de Balagne

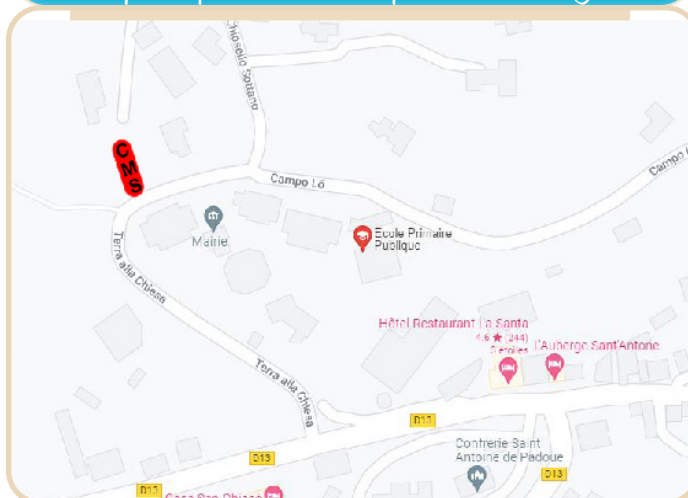
Tel : 04 95 45 40 73

Mel : camsp.cmpp.balagne@orange.fr

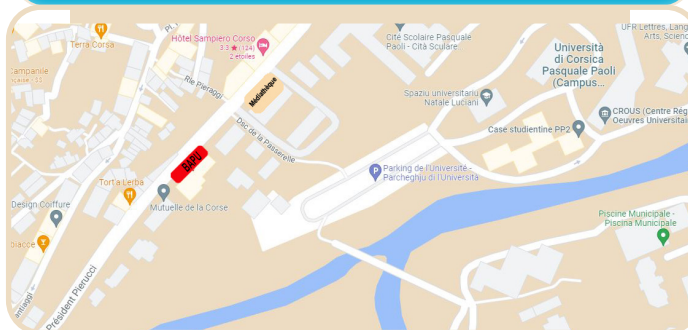
Accueil téléphonique du lundi au jeudi 8h-11h30 / 13h-17h
vendredi 8h00-11h30 / 13h-16h



Site principal à Santa Reparata di Balagna



Consultations avancées dans les locaux du BAPU à Corte



Edition MARS 2022

Centre Médico-Social



Balagne
&
Centre Corse



Association des Pupilles
de l'Enseignement Public de Haute-Corse

CAMSP

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

EDAP

Equipe de Diagnostic Autisme de Proximité

CMPP

Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Pratique à la demande des familles :

- la prévention,
- le dépistage, le diagnostic,
- le soin, l'accompagnement,
- l'orientation,

des enfants de 0 à 6 ans présentant ou à risque de présenter des difficultés de développement ou porteurs de handicap avéré.

Il propose l'accompagnement et le soutien des familles ainsi que l'aide et le soutien à l'adaptation sociale et éducative par l'intermédiaire d'une équipe pluridisciplinaire et la mise en place de partenariats (PMI, crèches, Education Nationale, services hospitaliers, professionnels libéraux...)

Le financement est assuré à 80% par l'Assurance Maladie et à 20% par la Collectivité de Corse, au titre de la prévention. Aucune avance de frais de la part des familles n'est ainsi nécessaire.

Participe à la mise en oeuvre du triptyque repérage, diagnostic, mise en place d'interventions précoces, réaffirmé par le 4ème Plan Autisme.

L'EDAP réalise le diagnostic des cas dits « simples » de Troubles du Spectre de l'Autisme, les situations « complexes » relevant du Centre Ressources Autisme.

Suite à la demande de la famille ou sur préconisation du médecin du CMS :

- une préévaluation est proposée qui va confirmer ou écarter l'indication d'un bilan EDAP.

- Le bilan EDAP est organisé à l'aide d'outils standardisés (ADI, ADOS, PEP3/test psychométrique..., bilan orthophonique, langage/communication, bilan psychomoteur, sensoriel), suivant les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

- A l'issue des évaluations, le diagnostic est transmis à la famille par le médecin.

- Des interventions précoces, une guidance parentale sont proposées.

- Une orientation vers un service spécialisé peut être conseillée.

S'adresse à des enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans présentant des troubles du neurodéveloppement (TND), des difficultés ou des troubles psychologiques, instrumentaux ainsi que du comportement, qui se révèlent dans l'environnement scolaire, familial et/ou social.

Le CMPP assure une fonction d'accueil, d'écoute et de soin sous forme de consultations ambulatoires.

Le CMPP assure ses missions dans le cadre de partenariats multiples :

- Education Nationale,
- établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- secteur de pédopsychiatrie,
- Collectivité de Corse...

Le financement est assuré par l'Assurance Maladie et ne nécessite pas d'avance de frais de la part des familles.